

2018 Un territoire, un service public (épisode II)

Le 1er janvier 2018, après un travail continu de fusion des syndicats d'eau et d'assainissement, les compétences eau et assainissement ont été transférées par ses 29 communes membres à la Communauté de communes du Pays de Nay. Il n'y a donc plus qu'un seul service d'eau et d'assainissement sur le territoire.

Ce regroupement a été entrepris en 2008 par les élus, tout en continuant à travailler, au quotidien, au développement des équipes et des réseaux, avec un service performant dont la qualité est régulièrement saluée par les institutions partenaires. Il faut donc rendre hommage aux élus, présidents et vice-présidents des syndicats, qui ont participé à cette construction commune.

Vous trouverez dans cette lettre des informations pratiques sur le service eau-assainissement et les projets de la communauté de communes.

Les investissements projetés dans le cadre des schémas directeurs se poursuivent. L'agrandissement de la station d'épuration de Baudreix est terminé depuis le mois d'avril. La mise en place des réseaux d'assainissement collectif a débuté au printemps sur le territoire des communes de Beuste et Baudreix. Le renouvellement annuel des canalisations d'adduction d'eau potable se poursuit également.

Notre ambition sera aussi de produire plus d'eau potable car nous avons la chance de posséder sur notre territoire une ressource de très grande qualité, non impactée par les micropolluants.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE
Président
de la Communauté de communes

Alain CAPERET
Vice-président
Eau / Assainissement

RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : accueil.seapan@paysdenay.fr

Ou au 05 59 61 11 82 (tapez 2 pour accéder au service des eaux de la CCPN)

Deux nouveaux forages sur la commune de Baudreix

mis en place par le syndicat producteur d'eau SMNEP. Ils viennent substituer ceux de Bordes où la qualité était à la limite de la conformité. Démarrés en septembre 2017, ces travaux prioritaires ont été intégralement financés par le SMNEP (1.3 M€ HT).



Alain CAPERET, (Vice-président CCPN et vice-président du SMNEP) sur le site d'un des nouveaux forages de Baudreix (Crédit photo SMNEP).

Cette eau mélangée à celle produite et distribuée par le service des eaux du Pays de Nay présente une excellente qualité, 100% conforme à la réglementation, et permet de garantir la qualité de l'eau des Pyrénées au robinet de l'ensemble de nos usagers.



Nouvelle station d'épuration de Baudreix (20 000 EH) en service.

Lettre d'information **2018** aux usagers du service des eaux

Eau potable

Qualité de l'eau produite par le SMNEP :

Deux nouveaux forages en service.

Campagne de renouvellement des compteurs :

Un gros déploiement sur le territoire.

Protéger votre compteur d'eau

Et surveillez vos consommations.

Assainissement

La station d'épuration de Baudreix doublée

La station de Bénéjacq supprimée

Le Lagoin libéré de toute pollution domestique

Prime à l'épuration : La CCPN est une très bonne élève

Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement

Campagne de renouvellement des compteurs d'eau.

L'article 9 de l'Arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service, impose le changement des compteurs d'eau de plus de 15 ans. Dans le cadre de la modernisation de ses installations publiques, les agents du service des eaux de la Communauté de communes du Pays de Nay les remplacent progressivement.

Rassurez-vous, cette opération est gratuite et entièrement prise en charge. Un rendez-vous est néanmoins nécessaire avec le propriétaire de l'immeuble concerné (ou son locataire). Selon la pyramide des âges, environ 5 000 sur les 12 000 compteurs d'eau potable seront à renouveler sur 4 ans.



Compteur avec télérelève et robinet inviolable

800 compteurs seront remplacés au cours de l'année 2018 par les agents du service public.

Protection contre le gel.

Vous avez la garde de cet équipement public et vous devez le protéger contre le gel au moyen de plaques de polystyrène mais jamais de matériaux absorbants tel que laine de roche ou paille.

Eau : Fuites avant/après compteur

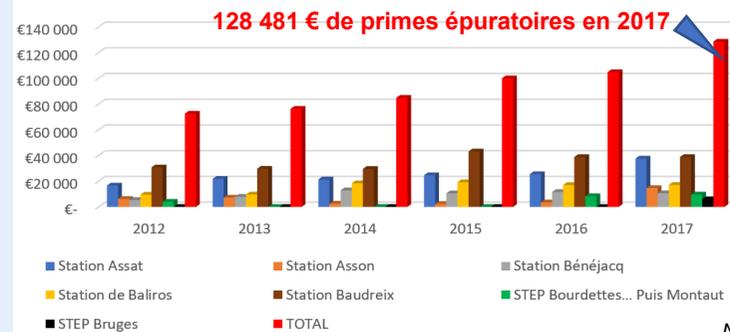
Loi WARSMANN : Depuis le 1er juillet 2013, le distributeur a l'obligation de vous avertir d'une surconsommation anormale d'eau. Cette loi traite des modalités de plafonnement et de facturation en cas de fuites après compteur (écrêtement). Si une fuite est décelée, vous avez l'obligation de prévenir le service des eaux pour qu'il constate et vous conseille. Vous devez faire intervenir un professionnel agréé pour réparer et signaler au service des eaux que la réparation est effectuée.

Assainissement : Primes de l'Agence de l'eau : La CCPN est une très bonne élève

L'aide à la performance épuratoire pour les stations d'épuration est un dispositif instauré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui prévoit des bonifications particulièrement incitatives pour favoriser la gestion performante des systèmes d'assainissement.

- encourager la bonne gestion des ouvrages
 - améliorer des performances épuratoires pour respecter les objectifs de qualité des eaux
 - acquérir des connaissances précises sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement et les mettre à la disposition du public.
- L'augmentation de la prime sur l'ensemble des ouvrages d'assainissement du Pays de Nay met donc bien en avant une augmentation du taux de collecte des effluents (grâce aux travaux de modernisation et un bon entretien des réseaux) et une amélioration de la qualité de traitement des eaux usées (grâce à la modernisation et la bonne exploitation des stations d'épuration en régie publique depuis 2009).

Evolution de la Prime pour la performance épuratoire 2012 à 2017



Mesure du débit de la Source Loustau à Montaut, dite de « La Mouscle », une des productions et distribution d'eau potable assurée par la CCPN et son service des eaux comme les sources de Arbéost, Ferrières et le forage de Lestelle-Bétharram.



Nouvelle génération de presse à vis pour déshydrater les boues à Baudreix

Assainissement : La nouvelle station d'épuration de Baudreix en service.

Celle de Bénéjacq supprimée, Le Lagoin réhabilité.

Depuis juillet 2017, les effluents de la commune de Bénéjacq sont transférés sur 4.6 km de conduites sur le réseau de collecte du système d'assainissement de Baudreix. L'ancienne station de Bénéjacq est remplacée par un bassin tampon avec prétraitements et un nouveau poste de relevage à la base de loisirs des Okiris permet de refouler tous les effluents de la rive droite à la rive gauche du Gave de Pau jusqu'à cette nouvelle usine.

La station d'épuration de BAUDREIX, en service depuis avril 2018, a donc été doublée en capacité de traitement (biologique) et permet d'épurer les eaux usées domestiques de Igon, Coarraze, Nay, Bourdettes, Bénéjacq, Mirepeix et Baudreix.

Le réseau d'assainissement de Baudreix est d'ailleurs en cours d'extension depuis juin 2018, ces travaux s'achèveront pour l'ensemble du bourg en 2019.

Nouveaux bassins (tampon et aération) de la station d'épuration de Baudreix

